

ARRETE DE COMPOSITION DU JURY DU CONCOURS SUR TITRES
D'INFIRMIERS GENERAUX ET SPECIALISES 2^{ème} GRADE – Spécialité Bloc Opératoire -
DU 12 NOVEMBRE 2025

Le Directeur du CH de Cornouaille :

- Vu le code de la santé publique
- Vu le code général de la fonction publique
- Vu le décret n° 2010-1139 du 29 septembre 2010 portant statut particulier du corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés de la fonction publique hospitalière

Considérant l'impossibilité constatée de joindre à ce jury un membre qualifié répondant à l'article 1 du décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière

DECIDE :

Article unique : Le jury du concours sur titres d'Infirmier de Bloc Opératoire organisé le 12 novembre 2025 au Centre Hospitalier de Cornouaille est constitué ainsi :

- *Mme Fanny GAUDIN*, Directrice des Ressources Humaines, CH Cornouaille, Présidente
- *Mme Nathalie FREMIN*, Coordinatrice Générale des Soins, CH Cornouaille
- *Mme Sandrine CLEREN*, Cadre Supérieure de Santé, Pôle spécialités médicales et cancérologie, CH Cornouaille.

A QUIMPER, le 16 octobre 2025

Le Directeur,
Yann DUBOIS



La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.